COMMUNE DE BINDERNHEIM

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 JUIN 2023 A 20 H 00

Présents : M. MEMHELD Christian, maire.

Mme BAEHR Isabelle, M. MARTIN Daniel, Mme ADOLF Denise et M. GERBER

Christian, adjoints

Mme BISCHOFF Rachel, M. BUEB Frédéric, Mme DISCHLI Claire, Mme DISCHLI Véronique, M. KELLER Franck, M. MATHIS Franck, Mme SCHWEIN Jasmine et

M. SOETE Christophe

Absents: Mme WANTZ Jenny (excusée)

<u>Assiste</u>: Mme BECK Dorine, secrétaire de mairie.

Après avoir salué l'assemblée, M. le maire ouvre la séance à 20h00.

Secrétariat de séance

Le conseil municipal, sur proposition du maire, désigne Mme SCHWEIN Jasmine secrétaire de séance.

<u>Préambule</u>

Le Maire accueille M. ADOLF Matthieu, Président du Conseil de Fabrique, avant de lui donner la parole. M. ADOLF propose, tout d'abord, de visionner une vidéo mettant en avant l'église Saint Ulrich, patrimoine le plus ancien du village.

Ensuite, il fait part des problèmes rencontrés avec la toiture depuis plusieurs décennies et qui persistent. En effet, lors de vents violents (derniers en date du 31/03), une partie de la toiture était découverte. Une visite de la charpente a été faite avec le Maire afin de s'assurer de l'état général. Cette dernière est plutôt satisfaisante hormis une ou deux poutres côté Nord à changer. M. ADOLF est conscient que ce type de travaux est coûteux et il est nécessaire de rechercher de la durabilité. C'est pourquoi, il suggère d'installer des panneaux photovoltaïques sur le pan Sud. Une réunion s'est tenue avec Alsace Alter Energies qui a présenté le dispositif et notamment l'autoconsommation. Cette association fera également une présentation lors du prochain conseil municipal de juillet. L'église est un bâtiment bien implanté, situé au centre du village pour une éventuelle redistribution de l'énergie (personne publique ou privée) il n'y a pas besoin de liaison physique, il faut simplement être dans un rayon de 2 km.

M. ADOLF insiste sur le fait qu'il faut faire le nécessaire pour préserver le patrimoine. L'église est un lieu accessible à tous et tous les jours. Charge à nous de tout faire pour pouvoir léguer ce patrimoine aux générations futures.

Enfin, il remercie les élus pour leur accueil et lance une invitation à la fête patronale qui se tiendra le 09 juillet. L'office religieux est à 10h et sera suivi d'un verre de l'amitié.

42. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 MAI 2023

Le procès-verbal de la séance précédente, préalablement diffusé à tous les conseillers, n'a pas suscité d'observations.

Le Conseil Municipal **APPROUVE A L'UNANIMITE** le procès-verbal dans sa forme et sa rédaction par l'ensemble des membres présents.

43. RENUMEROTATION RUE DE DIEBOLSHEIM

En référence à la délibération n°72/2022 du 12/09/2022, la Commune a signé un contrat de prestation avec la Poste pour mettre en place la Base Adresse Locale (BAL) qui regroupe l'ensemble des voies de la commune.

Suite au rapport d'audit et conseil de la Poste sur les différentes voies de la commune il s'avère que la rue de Diebolsheim comporte beaucoup d'extensions (a,b,c...) et suggère de renuméroter la rue afin de les supprimer. Ci-dessous la proposition :

NUMERO ACTUEL	NOUVEAU NUMERO	REMARQUES		
Côté impair				
1	51			
3	53			
-	55	jardin		
-	57	jardin		
7	59			
<i>7A</i>	61			
9	63			
<i>9A</i>	65			
9B	67			
11	69			
13	71			
-	73	champ		
15A	75			
15B	77			
15C	79	3 logements		
17	81			
21	83			
21	85	verger		
-	87	champ		
23	89			
25A	91	2 logements		
25B		2 logerilents		
25	93			
28	95			

NUMERO ACTUEL	NOUVEAU NUMERO	REMARQUES	
Côté pair			
2	50		
4	52		
4A	54		
6	56		
8	58		
10	60		
12	62		
12A	64		
-	66	cimetière	
14	68		
14A	70		
16	72		
18	74		
20	76		

-	97	comptoir
31	99	

Le choix de débuter la numérotation au n°50 est volontaire afin de bien se démarquer avec la numérotation utilisée actuellement et ainsi éviter des confusions.

En cas d'approbation, les riverains concernés seront destinataires d'un courrier explicatif ainsi que d'une attestation de la mairie pour justifier le changement. Les démarches seront également effectuées auprès du cadastre directement. De nouvelles plaques pour les maisons et immeubles seront commandées afin de mettre à jour les habitations.

M. SOETE demande si des riverains rencontrent des difficultés avec leur adresse actuelle et s'interroge sur le sens donné à cette démarche. En effet, cela peut poser plusieurs contraintes, voir des coûts indirects, suite au changement d'adresse. Il sera peut-être nécessaire d'accompagner les riverains dans leur démarche. M. MARTIN Daniel, rappelle que la mise à jour des adresses communales permet de mieux renseigner les services publics dont, et surtout, les secours sur la localisation exacte des immeubles. Cette démarche permettrait également de se mettre en conformité vis-à-vis de l'adressage qui doit être clair et distinct.

Le Maire propose d'organiser une réunion publique avec les riverains et de rechercher toutes les informations utiles liées au changement d'adresse.

Après débat, le Conseil Municipal

DECIDE de rechercher toutes les informations utiles et les démarches à effectuer pour un changement d'adresse ;

DECIDE d'organiser, en temps utile, une réunion d'informations avec les riverains concernés;

REPORTE ce point à un prochain conseil municipal;

ADOPTE A L'UNANIMITE

44. <u>REVISION DU LOYER ET DECOMPTE DES CHARGES DU LOGEMENT NORD</u>

M. le Maire explique qu'il convient de procéder à la révision du loyer du logement Nord ainsi qu'au décompte des charges. Pour rappel, le locataire verse 75 € d'acompte par mois sur les charges qui sont les suivantes :

- Les frais de chauffage (gaz)
- Les frais d'eau et d'assainissement
- La redevance pour les ordures ménagères

Tout d'abord concernant la révision du loyer, le locataire verse actuellement un loyer de 534,91 € par mois. Selon l'indice de référence des loyers du 1^{er} trimestre 2023, qui implique une augmentation de + 3,49 %, le montant du loyer s'élèverait à **553,60 €.**

Ensuite, le Maire présente le récapitulatif des consommations pour les charges :

- Les frais de chauffage (gaz) : 564,10 €

- Les frais d'eau et d'assainissement : **254,48 €**

La redevance pour les ordures ménagères : 97,80 €

Soit un total de **916,38** € - (75 € x 12 mois de charges) = **16,38** € de charges à récupérer auprès du locataire. Il est proposé, en accord avec la locataire, d'augmenter les charges mensuelles à $80 \in \text{afin}$ de prendre en compte le changement de tarif des ordures ménagères.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

APPROUVE la révision du loyer du logement Nord qui passe à **553,60** € pour la période du 01/06/2023 au 31/05/2024 ;

APPROUVE le décompte des charges qui s'élève à **916,38** € pour la période du 01/06/2022 au 31/05/2023 ;

CHARGE le Maire de procéder au mandatement des **16,38** € pour les charges dues ;

FIXE le montant des charges à 80 € par mois à compter du 01/06/2023.

ADOPTE A L'UNANIMITE

45. DIVERS ET COMMUNICATIONS

a. PLUi

Le Maire indique que les communes seront amenées à délibérer sur l'éventuelle instauration d'un PLUi. Pour l'heure, la plupart des communes de la CCRM y est favorable, Bindernheim y compris. Pour rappel, le SCoT révisé doit entrer en vigueur en 2026, toutefois, au vu du travail à mener, l'échéance pourrait être revue par l'Etat.

b. Lotissement

Après retour des avis de tous les services, le permis d'aménager déposé par SOVIA a été accordé ce jour même. Le Maire rappelle que le lotissement se composera de 45 lots maximums dont 8 logements aidés (sur les 2 ha).

c. AAPPMA

Etant donné que la Commune n'a pas proposé d'équipe pour le concours de pêche inter sociétés, le Maire propose de verser la cotisation de 60 € à l'AAPMA de Bindernheim. Le Conseil Municipal **APPROUVE** le versement de 60 € à l'AAPMA de Bindernheim dans le cadre du concours de pêche inter sociétés.

Le Maire indique ensuite que le contrôle des extincteurs a été réalisé. La maintenance pour les 2 extincteurs du chalet des pêcheurs est estimée à une trentaine d'euros par an et un remplacement à 80 €. M. SOETE Christophe soulève le problème de la responsabilité. M. GERBER Christian rappelle que le propriétaire reste à priori toujours responsable.

Il est finalement proposé que la commune intègre ces extincteurs dans son contrat de maintenance. Un courrier sera adressé à l'association pour l'en informer et rappeler ses responsabilités en tant que propriétaire notamment la tenue d'un registre de sécurité qui doit être à jour.

d. Entrée rue de Hilsenheim

Le Maire rend compte de la réunion publique du 05 juin et sollicite l'avis des conseillers sur la suite du projet (engagement ou non). Plusieurs remarques ont été notées

Déplacer la chicane côté rue des Charmes

- > Installation d'un feu tricolore intelligent
- > Problème de visibilité à la sortie de la rue des Bouleaux
- Aménagement au niveau de l'entrée chez WOLLENBURGER Jean-Louis

La piste douce a été chiffrée entre 25 000 € et 30 000 €. Pour rappel, la CEA finance ce type de projet à hauteur de 42 % dans la limite de 100 000 €. Dans la mesure où le projet se poursuit, il convient de prendre attache avec la CEA pour étudier les remarques et monter le dossier de subvention. Par ailleurs, la CCRM est prête à refaire l'éclairage public sur ce tronçon (sur convention de maîtrise d'ouvrage).

e. Périscolaire

Le Maire informe les élus que la capacité du périscolaire prévu à Bindernheim passera de 50 à 90 places. En effet, il y a une forte augmentation des demandes. A noter que les premières années, le site de Bindernheim accueillera des enfants de Hilsenheim et de Wittisheim.

f. Problème de visibilité

M. BUEB Frédéric indique que la visibilité à la sortie de la rue des Bouleaux est très mauvaise notamment à cause des espaces verts. Il faut s'avancer sur la route pour espérer voir les véhicules. Une équipe de l'ESAT les Tournesols viendra les 19 et 20 juin afin de s'occuper de certains espaces verts et prioritairement du cimetière. Mme SCHWEIN Jasmine indique qu'il y a le même problème à la rue des Abricots/rue des Prunes.

g. <u>Ligne 530</u>

Mme Isabelle BAEHR fait le point sur la réinstauration de la ligne 530 à Bindernheim. En effet, M. MATHIS Franck indique que les 2 jours de test (22 et 23 mai) ont donné entière satisfaction, tant au niveau des chauffeurs que du public. Des flyers ont été demandés à la Région afin d'annoncer la nouvelle grille horaire à compter de la rentrée.

h. Entretien d'arbres

Mme SCHWEIN Jasmine, indique que les arbres le long de la propriété sise 18 rue des Lilas ne sont pas taillés et débordent sur le trottoir. De de fait, ce n'est plus praticable pour les piétons.

i. Tournée des drapeaux

M. GERBER Christian rappelle que la tournée des drapeaux aura lieu ce mercredi 14 juin à 10h. Des animations sportives seront prévues dans le parc ainsi qu'une conférence sur les valeurs olympiques. Des athlètes ayant participé aux Jeux Paralympiques seront présents.

j. Sauvegarde licence IV

La sauvegarde se tiendra du 15 au 22 juin inclus au relais des pompiers (accueil de 28 personnes maxi à l'intérieur). Les horaires d'ouverture seront les suivants : 11h à 13h30 et de 18h à 21h. Les volontaires pour tenir la buvette auprès de Bindr'Assoc sont les bienvenus.

k. <u>Ville en Selle</u>

Le challenge commencera dès le 19 juin. Tous les amateurs de vélo peuvent s'inscrire et rejoindre l'équipe de Bindernheim.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 22 heures.